

Paris, le 6 juin 2017

▪ AUX UNIONS DEPARTEMENTALES
▪ AUX FEDERATIONS NATIONALES

JCM/AAA

Circulaire n° 078-2017

Secteur : **Marche générale de l'organisation/Conventions collectives**

Objet : **« feuille de route » adressée par le Gouvernement**

Cher(e)s Camarades,

Nous venons de recevoir le programme de travail (constituant le document d'orientation du gouvernement) relatif à la concertation qui s'ouvre sur les ordonnances portant sur le volet réforme du droit de travail.

Vous trouverez, ci-joint, le programme de travail et le communiqué du bureau confédéral en première réaction au document.

Sur la méthode, pas de surprise mais des précisions sur le calendrier. Ainsi sont d'ores et déjà prévues six bilatérales par organisation syndicale jusqu'à fin juillet avec la Ministre du Travail sur le seul volet droit du travail.

Sur le fond, trois sujets de concertation sont définis :

- Sur l'articulation des niveaux de négociations ;
- Sur le dialogue économique et social et ses acteurs ;
- Sur la sécurisation des relations de travail.

Pas de surprise sur ces thèmes qui laissent ouvertes des marges de manœuvre : concertation, le respect de l'ordre public, le rôle essentiel de la branche, la conciliation en matière de prud'hommes. Dans une première étape, la branche est pérennisée, à voir comment on la développe.

Des points de vigilance pour certains, potentiellement négatifs, restent d'actualité, notamment : la fusion des IRP, le barème des indemnités PH ou la question des vices de procédures.

Pour FO, des sujets importants devront être discutés pendant cette concertation : la liberté de désignation du délégué syndical, le rôle essentiel de la branche, les questions d'égalité professionnelle et l'augmentation des indemnités légales de licenciement... Sujets de revendications que nous porterons lors de cette concertation qui démarre dès le 9 juin jusqu'à fin juillet pour reprendre ensuite le 15 août.

Nous vous tiendrons, bien entendu, au courant du déroulement de cette concertation.

Amitiés syndicalistes.

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général

SOCIAL-TRAVAIL-SYNDICATS-GOUVERNEMENT-PATRONAT

Réforme du travail: Mailly (FO) dit "halte au feu"

07/06/2017 10:17:08 GMT+02:00

#656635 DGTE 510 GXH68 (4) AFP (242)

PARIS, 7 juin 2017 (AFP) - "Halte au feu", a réagi mercredi Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, à la lecture de "pistes" de réformes du code du travail évoquées par Libération, prévenant le gouvernement que si c'est "ce qu'il veut faire", "la concertation va tourner court".

"Quand je lis ce qui sort dans Libération, je dis +halte au feu+", a déclaré M. Mailly sur Europe 1 en qualifiant les pistes balayées dans ce document émanant de la Direction générale du Travail de "pas acceptables".

Même si le ministère du Travail affirme qu'il s'agit d'un document non officiel, qui "n'engage en rien le gouvernement", "il va falloir que le gouvernement s'explique", a ajouté le responsable de FO.

"Si ce sont des pistes et que ces pistes ça reflète l'état d'esprit du gouvernement, ce qu'il veut faire, alors ça va être clair, la concertation ce n'est pas possible" (...) si c'est cela la concertation va tourner court", a prévenu Jean-Claude Mailly.

Il a notamment opposé une fin de non-recevoir à une éventuelle négociation du contrat de travail au niveau des entreprises: "c'est exclu". Idem, "si certains motifs de licenciement peuvent être discutés en entreprise, c'est +open bar+", a martelé Jean-Claude Mailly insistant sur le fait que "ce n'est pas en facilitant le licenciement économique qu'on va faciliter l'embauche".

"On ne peut pas rentrer dans une logique, qui serait une logique anglo-saxonne, alors que le Premier ministre disait hier +il faut préserver le modèle social+ c'est complètement l'inverse", estime-t-il.

emc-shu/ao/nm